



Mes droits à la suite d'un divorce à l'amiable

Par **tatouille 68**, le **08/02/2009 à 20:48**

Lorsque j'étais mariée, nous avons acquis une maison. Cette maison nous l'avons achetée à la suite du décès de son papa, en effet c'était la sienne. Nous avons divorcé à l'amiable avec un avocat en commun et pour ma part, à l'époque, je n'ai rien demandé, ni l'un ni l'autre n'avions trop d'argent. Mais nous avons convenu, que le moment venu nous ferions moitié moitié. Aujourd'hui, mon ex-mari me dit qu'il vend la maison, dans laquelle je demeure et que je n'ai droit à rien, car elle est à lui seul étant donné que nous l'avons achetée au décès de son père, donc elle fait parti de son héritage...

Je me retrouve bientôt à la rue, au bout de 20 ans et il m'a annoncé cela il y a 15 jours alors que la maison était déjà en vente sur différents sites. N'ai-je réellement aucun droit ?? aucun recours ??? je vous remercie de bien me répondre et m'orientée.